

Le premier Contrat Local de Santé (CLS) du Cœur d'Hérault se termine à la fin de l'année prochaine. Ainsi, 2017 sera une période propice à l'évaluation, au diagnostic et à la définition de nouvelles priorités pour 2018. Cette démarche globale ne pourra avoir lieu sans la participation de l'ensemble des partenaires du territoire, œuvrant pour l'amélioration de la santé de la population. Nous vous donnons donc rendez-vous en janvier !

Docteur Guy LASSALVY,
Président de la Commission « Santé » du Pays Cœur d'Hérault

FOCUS n°1

Thématique « Nutrition » - Bilan du Projet Alimentaire 2016



Programme d'éducation pour la **santé**, appliqué au champ de la **nutrition**, mené par le Comité Départemental d'Education pour la Santé (**CODES 34-48**) auprès des structures d'accueil de la petite enfance

Projet « **Goûter le Monde** autour de **Moi** » porté par **Pic Assiette** dans les collèges de Saint André de Sangonis et de Clermont l'Hérault



Accompagnement sur l'éducation au **goût** proposé par **La Flaveur du Monde** dans les structures d'accueil périscolaire et extrascolaire

Réflexions autour de la question de l'**alimentation solidaire**, dans le cadre d'un **stage** de quatre mois au SYDEL



Analyse de l'enquête sur la **collation matinale**, menée par l'équipe de la **Protection Maternelle et Infantile** dans les écoles maternelles



Information et accompagnement des collectivités sur le dispositif « **Fruit pour la Récré** », par la **Chambre d'Agriculture de l'Hérault**

Trois représentations de la pièce de théâtre « **Opération Brocoli** », mise en scène par la **Compagnie Minibus**



Formation sur la **qualité** alimentaire en restauration **collective** dans les **EHPAD**, animée par **Un Plus Bio**



Soutien à l'**allaitement maternel** :
Cf. Bulletin n° 5



Quelques chiffres :

- 300 enfants ayant assisté à la pièce « Opération Brocoli »,
- 46 écoles maternelles ayant participé à l'enquête de la Protection Maternelle et Infantile sur la collation matinale,
- 29 professionnels de la petite enfance sensibilisés autour de la nutrition du jeune enfant lors de soirées d'échanges,
- 24 professionnels de la petite enfance ayant bénéficié d'une formation de deux jours sur l'éducation à la santé appliquée au champ de la nutrition,
- 9 structures ayant bénéficié d'un accompagnement sur l'éducation au goût,
- 6 classes ayant participé au projet « Goûter le Monde autour de Moi »,
- 5 structures d'accueil de la petite enfance ayant bénéficié d'un accompagnement méthodologique pour la mise en œuvre d'actions dans le domaine de la nutrition,
- 5 EHPAD ayant bénéficié d'une formation sur la qualité alimentaire en restauration collective,
- 3 collectivités informées sur le dispositif « Fruit pour la Récré »,
- ...etc.



Pour mener à bien ces actions, le Pays a bénéficié :

- D'un **appui technique** et **financier** de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (**DRAAF**) Occitanie et de l'Agence Régionale de Santé (**ARS**) Occitanie,
- De l'implication des Communautés de Communes du **Clermontais**, du **Lodévois** et **Larzac** et de la **Vallée de l'Hérault**, ainsi que de **multiples partenaires** (image ci-contre, liste non exhaustive).

A l'heure actuelle, le Pays et ses partenaires élaborent, à partir du bilan 2016, un nouveau **plan d'actions** sur la nutrition pour 2017. A suivre !

FOCUS n°2

Thématique « Parcours des personnes âgées » Présentation de la MAIA Cœur d'Hérault

Le principe

Quoi ? Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie.

Pour qui ? Personnes âgées de **plus de 60 ans** à domicile.

Qui ?

- Pilotage **régional** des MAIA : ARS Occitanie,
- **Porteurs** de la MAIA Cœur d'Hérault : Trois **Centres Hospitaliers** (Clermont l'Hérault, Lodève et Pézenas) et une association de professionnels de santé, **Santé Lib Cœur d'Hérault**,
- **Equipe** de la MAIA Cœur d'Hérault : une pilote, Alberte **Laurès**, et deux gestionnaires de cas, Nathalie **Wagner** et Ricardo **Monteiro**.

Où ? Les **77 communes** du Pays Cœur d'Hérault + **24 communes** (une partie du canton de Pézenas, du canton de Mèze et du canton de Clermont l'Hérault).

Comment ? Concertation - Guichet intégré - Gestion de cas.

La concertation

Plusieurs instances de gouvernance :

- Une **table stratégique**, réunissant les **décideurs** et les **financeurs**,
- Une **table tactique**, réunissant les **acteurs** de **terrain**,
- Des **groupes** de **travail** thématiques à venir.



Le guichet intégré

Pour qui ? Toute personne âgée de plus de **60 ans** ayant besoin d'être **informée** et/ou **orientée**.

Dans quel but ? Apporter une **réponse** (Information - Orientation - Prise en charge) **adaptée** aux besoins des personnes âgées et **harmonisée** sur l'ensemble du territoire / Favoriser l'**accessibilité** des **services** et la **définition** des **besoins** du territoire.

Quoi ? Mode d'**organisation partagée** entre tous les partenaires chargés de l'information, de l'orientation de la population et de la coordination sur le territoire.

Comment ?

- **Réception** de la demande de l'usager par l'un des acteurs du réseau de coordination,
- **Remplissage** d'un formulaire commun d'analyse multidimensionnelle* des besoins,
- **Orientation** de l'usager à l'aide d'un certain nombre d'outils communs (annuaire des ressources, référentiels...),
- **Fluidification** du parcours d'aide et de soins de la personne âgée en perte d'autonomie.

La gestion de cas

Pour qui ? Les personnes âgées de plus de 60 ans ayant un projet de maintien à domicile et répondant aux trois critères suivants :

- **Maintien à domicile compromis** en raison de problèmes médicaux **ET** de problèmes d'autonomie fonctionnelle **ET** de problèmes d'autonomie décisionnelle,
- **Aides** et **soins** absents, insuffisants ou inadaptés,
- Absence d'un **entourage** en mesure de mettre en place et de coordonner la prise en charge.

Dans quel but ? Apporter une **réponse individualisée** et **coordonnée** à chaque situation complexe.

Qui ? Un gestionnaire de cas, **référént** et **interlocuteur** direct de la personne, de son entourage et des professionnels impliqués dans sa prise en charge (professionnels de santé, aides à domicile...).

Comment ? Le gestionnaire de cas :

- **Evalue** la situation et analyse les besoins,
- **Organise** la concertation des professionnels concernés par la situation, pour mettre en commun les données d'évaluation et mettre en cohérence l'ensemble des interventions,
- **Elabore** avec la personne, et éventuellement son entourage, un Plan de Services Individualisé (PSI) en tenant compte des évaluations et des interventions professionnelles déjà en place,
- **S'assure** de l'ajustement de ce PSI aux préférences de la personne et à l'évolution de ses besoins.

L'articulation avec le Contrat Local de Santé

- **Représentation** du CLS au sein des **instances** de gouvernance de la MAIA, et représentation de la MAIA au sein de la **Commission Santé** du Pays Cœur d'Hérault,
- Elaboration d'un **diagnostic partagé** (problématiques, besoins, ressources...) (en cours),
- Co-animation de groupes de travail thématiques afin de définir des **orientations communes** (à venir).

Contact : Alberte LAURES, pilote de la MAIA, 04 67 88 89 70, cadresante@hopital-clermont-lherault.fr.

***Formulaire d'Analyse Multidimensionnelle** : disponible auprès d'Alberte LAURES ou sur le site de Santé Lib : www.santelib34.fr (espace membre).